



Donald Trump et Benyamin Nétanyahou: Plus vite, plus haut, plus fort contre la violation du droit

Lundi 18 novembre, Mike Pompeo, le secrétaire d'État des États-Unis a déclaré que « *l'établissement de colonies de civils israéliens en Cisjordanie n'est pas en soi contraire au droit international* ». On se demande comment Mike Pompeo a pu en arriver à une telle conclusion. « *L'établissement de civils israéliens en Cisjordanie* » - territoire palestinien occupé par Israël - correspond précisément à la définition de l'établissement de colonies. La 4ème convention de Genève définit la colonisation comme un crime de guerre. Un crime de guerre ne serait pas contraire au droit international ?

En décembre 2017, Donald Trump inaugurerait son entreprise de liquidation des droits nationaux du peuple palestinien en reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël en contradiction avec les résolutions de l'ONU. S'en suivit le désengagement des États-Unis dans le financement de l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens et de bien d'autres programmes notamment en matière de santé. Les États-Unis étaient ainsi passés de l'impunité accordée à Israël au soutien inconditionnel à toutes ses politiques coloniales, d'apartheid, et de conquête de territoires par la force.

Avec le feu vert marqué par l'élection de Donald Trump, ces dernières années furent donc logiquement marquées par l'accélération de la répression envers les Palestiniens et spécialement la jeunesse, les massacres perpétrés particulièrement contre la population de Gaza, l'accélération de la colonisation (confiscation de terre, construction de logements, construction d'infrastructures réservées aux colons), des destructions de maisons, des transferts forcés de population... Sans oublier le vote de lois liberticides niant les droits nationaux du peuple palestinien tout en faisant de la colonisation une valeur nationale de l'État d'Israël.

Autant de violations avérées du droit international sans que le moindre acte ne soit posé par la « communauté internationale » pour dire STOP à Benyamin Nétanyahou.

En toute logique, Trump déroule le tapis rouge à un Nétanyahou empêtré dans des démêlés judiciaires et dans une impasse politique. Il n'a pas fallu 24 heures à Nétanyahou pour faire avancer un projet de loi demandant à Israël d'annexer la vallée du Jourdain !

Combien de temps les autres membres du Conseil de sécurité de l'ONU vont-ils regarder passer ce train infernal sans réagir ? Combien de temps vont-ils accepter d'être ridiculisés et de voir partir en fumée l'avenir d'un peuple ? Combien de temps l'Union européenne et la France vont-elles se contenter de déclarations sans lendemain ?

Si la France veut être cohérente avec la politique qu'elle affirme, si elle veut sortir de l'impuissance, si elle ne veut pas se rendre complice de ce déni du droit,

- elle doit reconnaître immédiatement l'État de Palestine dans les frontières d'avant juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale.
- elle doit rappeler que la colonisation est bien un crime de guerre, et que toute acquisition de territoire par la force est contraire à la charte de l'ONU.
- elle doit exiger, au niveau européen, des sanctions effectives contre l'État d'Israël qui continue d'agir en toute impunité.

Communiqué de l'AFPS, 20 novembre 2019

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél : 01 43 72 15 79

www.france-palestine.org - afps@france-palestine.org

Facebook et tweeter : @AFPSOfficiel



**JUSTICE POUR LA
PALESTINE**